

Le Baron de
Nassau

Le soussigné Directeur de l'Académie Royale de France
à Rome déclare ici par ordre et pour mémoire que la
retenue des pensionnaires à raison de vingt cinq francs
pour chaque mois, montant pour le mois de Juin un mois
de traitement acquitté suivant les états émargés du
mois de Septembre et d'Octobre 1843 ensemble les
quittances des pensionnaires en voyage à la somme de
Deux quinze Cent vingt cinq francs a été par lui
versée dans la caisse de retenue au fur et à mesure de
l'acquit des traitemens pour être comptés au payant de droit

Rome le 1^{er} Novembre 1843

N. J. Metz